

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 08 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 02 avril 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Bernadette RIOS
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Daniel PEYNON	M. Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mme Patricia LACHAMP
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Marie-France MARMY	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Christian BOURNAT	Mme Michelle CIERGE
Mme Catherine MORAND	M. René BROUSSE
M. Guillaume FRICKER	M. Bernard FRASIAK
Mme Sylvie ROCHE	Mme Séverine VIAL
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Anne-Marie OLIVON	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Agnès TARTRY-LAVEST (à Mme Sylvie EXBRAYAT)
M. Yannick DUPOUÉ (à Mme Josiane HUGUET)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
M. Alain COSSON
M. Florent MONEYRON
M. Antoine LUCAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 2 Votants : 31

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Est arrivé en cours de séance à compter de l'OJ n° 02 M. Bruno BOSLOUP
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Séverine VIAL, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : CULTURE – MEDIATHEQUE Intercommunale – réseau des Médiathèques entre Dore et Allier – constitution d'un fonds d'ouvrages "facile à lire" - DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

CULTURE – MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE
Réseau des Médiathèques entre Dore et Allier
Constitution d'un fonds d'ouvrages « Facile à lire »

DEMANDE DE SUBVENTION
AU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Madame la Présidente précise que le Réseau des Médiathèque entre Dore et Allier souhaite mettre en place un espace « **Facile à Lire** » au sein de la Médiathèque Intercommunale, une offre de lectures faciles destinées à des personnes éloignées du livre.

- Le « Facile à lire » (FAL), se traduit ainsi :
- Des espaces identifiés, pour tous les publics, en particulier les personnes en difficulté avec la lecture, qui présentent une sélection d'ouvrages « faciles à lire ».
- Des ouvrages présentés de face.
- De la médiation et un accompagnement partenarial, afin de faire venir des personnes qui ne viennent pas a priori à la bibliothèque.

- Le « Facile à Lire » est en direction :
- Des adultes ou les adolescents.
- Des personnes cherchant des lectures faciles, qui n'ont pas lu depuis longtemps et qui voudraient recommencer.
- Des personnes pressées ou qui se fatiguent rapidement à la lecture.
- Des personnes en situation d'empêchement ou de handicap.
- Des personnes qui apprennent le français.
 - Des adultes en situation d'illettrisme, qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture, qui ont désappris à lire.

Madame la Présidente précise que la constitution d'un fonds d'ouvrages « Facile à Lire » est éligible au dispositif d'aide financier présenté par le Centre National du Livre,

Aussi, Madame la Présidente propose à l'Assemblée :

- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la demande d'aide auprès du Centre National du Livre et de solliciter la subvention la plus élevée possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la proposition de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 14 avril 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.